

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Février 2019
CO 005 DE

Page 1/2

Etaient présents : Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Anne DE ZAN, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Sébastien JACQUES, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Martine PINGAT CHANEY à Jean-Jacques COURT, Philippe BRUNIAUX à Sylvie REGALDI, René MOLIN à Bernard AMIENS, Florent GAILLARD à Jean-Luc LETONDOR, Eric TOURNEUR à Colette GIRARD, Dominique GAHIER à Roger GROS, Catherine CATHENOZ à Christelle MORBOIS, Jacky REVERCHON à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Marie-Madeleine SOUDAGNE à Danièle CARDON, Bernard LAUBIER à Christian COLIN, Claudine ROUEFF à Patrice VILLALONGA soit 11 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, soit 1 voix délibérative à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO.

Etaient Excusés : Michel FRANCONY (Président), Antoine MARCELIN, Frédéric LAMBERT, Jean-Baptiste MERILLOT, Anne CHARLET, Jacques GUILLOT, Michel BONTEMPS, Bernard ONCLE, Marie-Odile FOYET.

Etaient absents : Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Rémy VIENNET, André PROST, Denis BRENNIAUX, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Sylvain BENETRUY, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND, Laurent MENETRIER, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Monsieur François BOUVERET.

Convocation faite le : 18 février 2019

Objet : Transfert à l'Etat des parcelles supportant l'emprise de la Route Nationale (chaussée + accotements + talus + fossés) suite aux travaux du giratoire sur la RN 83 sur la commune de Poligny.

En 2005 (Arrêté préfectoral N°2015027-0001 du 27/01/2015), la commune de Poligny a reclassé en voie communale la partie de la Route Nationale 5 située entre l'échangeur nord d'accès à la commune de Poligny et la Place des Déportés.

Suite aux travaux de rectification de la partie située à proximité de l'Intermarché (giratoire + raccordement) réalisés en 2006, il a été constaté que les terrains ayant servi aux travaux étaient toujours la propriété de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny.

En 2018, en collaboration avec les services de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins, la DIR EST (Direction Interdépartementale des Routes de l'Est) a fait réaliser les plans modifiant le parcellaire cadastral (DMPC).

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Février 2019
CO 005 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Transfert à l'Etat des parcelles supportant l'emprise de la Route Nationale (chaussée + accotements + talus + fossés) suite aux travaux du giratoire sur la RN 83 sur la commune de Poligny.

Il est nécessaire maintenant de procéder au transfert à l'Etat de ces parcelles supportant l'emprise de la Route Nationale (chaussée + accotements + talus + fossés) soit les huit parcelles cadastrées Section ZH et numérotées 418-419-421-424-427-430-433 et 434 ; afin de permettre à la DIR EST de finaliser le dossier classant la section dite " orpheline " (constituée par l'ancienne RN 83 entre le giratoire Intermarché et la Place de Déportés) en Route Nationale 5.

Pour information, et sur la base du plan ci-joint intitulé « projet de classement » :

- la RN 5 prendra son origine en sortie du giratoire situé sur la RN 83 : le Point de Repère sera le 44 + 000 ;
- le raccordement sur la RN 5 actuelle se situe au mini-giratoire, à proximité de la Place des Déportés : le Point de Repère sera le 45 + 465.

VU le Procès-Verbal du Document de Modification du Parcellaire Cadastral (DMPC) en date du 22/02/2018 ;

VU la demande de régularisation par la Direction Interdépartementale des Routes de l'Est ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / AUTORISE le Président de la Communauté de Communes à signer les documents établis par la Direction Immobilière de l'Etat (ex Domaines) ;

2 / MENTIONNE que les terrains constituant l'assiette de la Route Nationale dans la partie du tracé rectifiée en 2006 sont cédés à titre gracieux à l'Etat dans le but d'être versés dans le Domaine Public.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus
Pour copie certifiée conforme à l'original

Pour le Président empêché, Le Président
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD Michel FRANCONY

